

qu'elle ne fait pas exactement ce qu'il lui demande de faire. C'est à se demander comment joue l'amitié. L'industrie de la défense, ou l'industrie canadienne, compte-t-elle sur le ministre pour se tirer d'embarras ou est-ce la population qui compte sur le ministre pour la tirer de ses difficultés? C'est ce qu'on se demande à la lecture de ces deux énoncés contradictoires qui figurent à la même page et à la même colonne du hansard.

Puis, en page 5636, il dit:

Aucun grief n'a été formulé par les intéressés, soit par les gens qui accomplissent effectivement le travail de la production de défense au pays.

Quelqu'un peut-il s'attendre que l'industrie formule des griefs lorsque le ministre demande l'adoption d'un bill de cette nature? Certes, ceux qui se plaindraient par écrit au ministre n'auraient pas lieu de s'attendre à bien des faveurs. Aux termes du projet de loi le ministre est en mesure de montrer beaucoup d'amitié à certaines industries, comme de se montrer franchement hostile à d'autres. Je ne dis pas ce qu'il ferait, mais ce qu'il pourrait faire.

Le ministre nous a dit aussi qu'aux termes du projet de loi les individus ne sont assujétis à aucune contrainte. Je me dispenserai de citer les articles pertinents du projet de loi: ce serait inutile. Il reste qu'au termes des articles 21, 23, 27, 29 et 32 il est prévu certaines restrictions personnelles incontestables. Plus loin, page 5640 du hansard, on pourra trouver une déclaration assez remarquable du ministre, dans le même genre. Il n'y a pas de restriction personnelle, paraît-il, et pourtant voici ce qu'on trouve page 5640:

On a dit que la loi est inutile puisqu'on ne l'a pas utilisée depuis deux ans. Mais on l'a utilisée un peu. Je pense qu'il y a eu neuf poursuites judiciaires aux termes de la loi: chaque fois nous avons eu gain de cause.

C'est compréhensible, monsieur l'Orateur. Il va de soi que celui qui essaye de lutter contre le Gouvernement n'ira pas loin. On le sait, cette menace étant suspendue sur la tête des industriels, comment le ministre peut-il s'imaginer qu'on puisse lutter efficacement contre lui et ses règlements. Voici en tout cas ce qu'il disait:

Je pense qu'il y a eu neuf poursuites judiciaires aux termes de la loi; chaque fois, nous avons eu gain de cause.

On voit donc facilement ce qui va se produire si quelqu'un est pris en défaut. Le ministre a fait l'éloge de l'industrie du pays et neuf poursuites judiciaires ne constituent pas un nombre trop grand après tant d'années. Ensuite, à la page 5642 du hansard, nous trouvons la déclaration du ministre dans laquelle il dit qu'il est du côté des anges.

M. Fleming: Je me demande s'il est juge.

M. Charlton: Je ne sais pas, monsieur le président, si vous avez vu la caricature publiée dans la *Gazette* de ce matin, mais il semble bien que quelqu'un a lu cette affirmation du ministre et dessiné cette caricature, dans laquelle on voit le ministre en "howicopter", avec cette légende: "Je descendrai sur terre quand je serai prêt". La caricature se trouve à côté d'un éditorial et je dois dire, à l'intention du député senior d'Halifax, que cet éditorial est pour le moins à jour puisqu'il a paru ce matin. L'honorable député se plaignait hier d'un éditorial qui n'était pas récent et disait qu'il serait peut-être un peu plus élogieux à l'égard du Gouvernement s'il était de date récente. Je lui conseille de se procurer un numéro de la *Gazette* de ce matin.

M. Dickey: Ce n'est pas le même journal.

M. Charlton: Je conseille au député de lire cet éditorial. Je n'en donne pas lecture, monsieur l'Orateur, car je ne veux pas enfreindre le Règlement, mais je le résume en mes propres mots. On y laisse entendre que le ministre a peut-être un peu trop foi en son étoile. Jusqu'ici, un grand nombre de Canadiens, et nous en sommes presque tous, estimaient que le ministre s'était bien acquitté de sa tâche. Mais, quand il demande qu'on lui accorde à tout jamais des pouvoirs de ce genre, il exagère, dit l'éditorial, et il court le risque de perdre une partie de ceux qui ont été de ses amis par le passé. Cet éditorial n'est pas d'une lecture agréable pour le ministre, mais le député senior d'Halifax reconnaîtra qu'il ne date pas.

J'ai déjà dit que le ministre fait, semble-t-il, cavalier seul, attendu qu'un certain nombre de députés, parmi ceux qui siègent derrière lui, ne voient pas d'un trop bon œil le bill qui nous occupe. Trois ou quatre députés ministériels avaient jusqu'à ce matin exprimé leur opinion sur le bill. Le député de Spadina (M. Croll) est du nombre. Comme en fait foi la page 5244 du hansard, le député a eu cette remarque curieuse:

La population du Canada ne saurait être, en cette affaire, plus indifférente qu'elle ne l'est. C'est qu'au fond, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Je prie le député de bien peser cette déclaration. Il se peut fort bien que les Canadiens ne sachent pas en quoi consiste ce projet de loi. Je ne discuterai pas ce point; mais, s'ils étaient au courant, si un grand nombre de nos vis-à-vis étaient au courant, eux aussi, peut-être changeraient-ils d'idée.

L'hon. M. Pickersgill: Si le député était au courant peut-être changerait-il d'idée, lui aussi!